



*libres ensemble*

n° 26  
Février 2015

En hommage aux victimes  
de toutes les barbaries,  
nous vous invitons  
à 60 secondes de silence  
avant de tourner cette page.

Contact  
**UNSA**

**Nantes Métropole**  
8 rue Emile Péhant  
44923 Nantes cedex 9  
Tél. 02 40 99 67 84  
06 74 95 71 79  
unsa@nantesmetropole.fr

*Confédération européenne  
des syndicats*



# Rémunérations : les petits coups de pouce !



A compter du 1er janvier 2015, tous les agents de catégorie C voient leur salaire augmenter au moins de 6 points d'indice (ce qui représente une augmentation de 27.78 euros bruts par mois, soit 333.38 euros bruts par an). Cette augmentation intervient à la suite de celle de février 2014, que l'UNSA avait négociée au niveau national pour les agents de catégorie C les moins bien rémunérés de la fonction publique territoriale. En parallèle, pour les catégories B, six échelons du premier grade (échelons 1 à 4, échelons 8 et 10) bénéficient d'une augmentation de 8 points en moyenne. Certes, l'absence de revalorisation du pouvoir d'achat pour toutes les catégories est récurrente. Mais dans le contexte difficile que nous connaissons, l'UNSA considère que c'est bon à prendre, même si – malheureusement- l'effet est gommé par l'augmentation de la cotisation salariale sur les retraites.

## I ❤️ Les rédacteurs réclament le droit à l'indifférence

INDIFFERENCE

En 2012, le calibrage des postes de technicien-ne-s avait abouti à une répartition de 15% de B (premier niveau) et 85% de B+ (2eme niveau – principal 2eme et 1er cl). Les requalifications étaient «ascendantes» (de B à B+) pour 10% des postes, tandis que seulement 2.6 % étaient «descendantes»... Chacun avait pu, globalement, retrouver son poste et personne n'y avait perdu -du moins financièrement- car on avait maintenu «l'histoire». Bien sûr, le sujet était néanmoins peu clair et nous avions su le dire.

Mais alors là, pour les rédacteurs, on tombe de notre chaise !

Des collègues qui font le même boulot n'auraient pas le même traitement ?... Ahhh ben si, c'est en fonction de leur fiche de poste ! Laquelle, celle qu'ils n'ont pas ou celle qui n'est pas à jour ?

Le calibrage aboutirait, après corrections «favorables», à 62% de B pour 38% de B+ ; pour une équité, c'est une sacré équité....

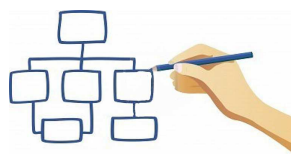
Et compte tenu du nombre d'interpellations de collègues mécontents d'être «déclassés» en B (premier niveau), on se dit que le nombre de requalifications de B à B+ doit être important mais là, pas de tableau comme nous avons eu pour les techniciens, donc pas de comparaison possible... Et dans les documents dont nous disposons, le nombre de postes n'est jamais le même ! Ici, pas question de maintenir «l'histoire», y'en a pas,... ce protocole est une avancée, fin de la discussion.

**Et ben puisque c'est ça l'équité, puisqu'il y a tant de différence de traitement, nous demandons le droit à l'indifférence, ça sera peut-être plus favorable, non ?**

L'Unsa a alerté Mme la Présidente mi-novembre pour que ce dossier soit réétudié,

Comment dire... nous attendons (comme souvent) la réponse. Mais le temps presse, il faut que cette question soit réglée avant juillet, date d'application du RIF pour les Rédacteurs principaux. Souhaitons que d'autres syndicats s'en saisissent !

## Changements organisationnels, pas simples...



Cela n'aura échappé à personne qu'en ces temps de passage à la «Métropole» l'ambiance est bien morose, et notamment chez les cadres qui n'en peuvent plus. Les élus CAP A sont intervenus à plusieurs reprises pour faire remonter à la DRH les nombreux dysfonctionnements, particulièrement dans le cadre des réorganisations, qui sont menées sans respect du «Référentiel conduite des projets de changement socio-organisationnel». Vous ne savez pas ce que c'est ? Pas facile à trouver, mais voici quand même le chemin : [S'informer sur la collectivité-Agir ensemble-Appui managérial](#) : cliquez sur le deuxième référentiel de la liste.

Lisez-le, vous ne serez pas déçu du voyage...

Certains DGA soit en revendiquent la paternité, soit pensent qu'il s'agit d'un document syndical...

Rien de tout cela ! C'est le Directeur Général des Services qui en signe l'édito. Cocasse, non ?

## Le COS, retour sur les engagements de l'Unsa

A l'occasion des élections d'avril 2014, l'Unsa avait souhaité que les membres du Conseil d'Administration, qui détiennent des mandats dans des structures avec lesquelles le COS a conclu un partenariat, en fassent la déclaration. C'est chose faite : de nouveaux statuts ont été adoptés et vont dans ce sens !

Nous ne manquerons pas de vous faire un retour sur ce qui pourrait nous sembler « anormal » dans les choix qui seront faits au cours du mandat, et notamment pour les 60 ans du COS qui seront bientôt célébrés.

# Le C.T.'ex(p)ress du 23 janvier 2015 (début de mandat syndical !)

Les élections syndicales sont passées.

De nouveaux élu-e-s syndicaux se sont installé-e-s.

Des changements ? Ben oui, l'UNSA est désormais la 2ème force syndicale métropolitaine ! *Ouais !!*

**Installation du Comité Technique** : Approbation du nouveau Règlement Intérieur ⇒ Le CTP devient CT (comité technique = seules les organisations syndicales votent désormais), mais reste un peu P (paritaire = présence des élus de l'administration). Les dossiers devront être réétudiés si vote contre unanime des syndicats.

**Introduction sur la politique RH 2015-2020** : Maîtrise de l'augmentation de la masse salariale, ce dont prend acte l'UNSA si les postes d'agents de « terrain » (qu'ils soient techniques ou administratifs) sont conservés.

**Tableau de suivi des effectifs** : RAS ⇒ *Pour : UNSA ; Abstention : CFDT ; Contre : FO et CGT.*

**Création d'un service commun pour la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie** : Fait suite au transfert de la compétence Archéologie à la Métropole et d'équipements correspondants (dont celui de Rezé). Débats politiques et juridiques pour l'essentiel. Hors sujet CT ? *Pour : UNSA ; Abstention : FO ; Contre : CFDT et CGT.*

**Restructuration des directions thématiques RH** : Réorganisation menée avec les collègues RH qui ont apprécié. A appliquer à d'autres DGA ... *Pour : UNSA ; Abstention : Tous les autres.*

**Modalités de gestion transitoire des personnels transférés Ville de Nantes et Actualisation du cadre conventionnel des services communs** : Modalités juridico-administratives. *Abstention majoritaire côté syndicats.*

**Délégation de Service Public pour les réseaux de chaleur Nord** : Et encore une DSP de plus ! Pas de volonté politique de développer la compétence Réseaux de chaleur en interne visiblement (comme pour les parkings, tous privés), pourtant importante pour l'avenir. Ca viendra, ça viendra (peut-être). *Vote Abstention de (presque) Tous (pour le principe du développement du réseau de chaleur), sauf la CGT contre quand même.* L'UNSA a demandé la mise en œuvre de moyens de suivi en accord avec l'importance de cette thématique.

**Evolution organisationnelle à la Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale** : Dossier lourd qui aurait mérité d'être découpé par Département concerné. Des modifications positives, d'autres plus technocratiques. Un réexamen a été effectué par le DGA la veille du CT pour répondre (enfin), (un peu mieux) aux souhaits des agents de feu la DPRU. *Vote Abstention de (presque) Tous, ... sauf la CGT contre quand même.*

## Les engagements 14-18, *Le fil bleu* de l'UNSA

Pour celles et ceux qui ont pris le temps de lire les professions de foi à l'occasion des élections professionnelles du 4 décembre dernier (en cas de doute, vous pouvez retrouver les professions de foi de l'UNSA sur son site internet), il est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur : celui du temps de travail, et le serpent de mer de la Métropole : l'élargissement du badgeage.

Les élus UNSA ont donc soumis au Comité Technique du 23 janvier 2015 cette question. Ils ont également souhaité mettre en discussion le retour des prélèvements à la source pour les mutuelles labellisées permettant de bénéficier de la participation employeur.

Mais l'administration n'a pas souhaité prendre en compte ces deux questions, prétextant que ça n'était pas du ressort du CT... Pourtant, selon les textes, l'organisation du temps de travail, et les aides à la protection sociale complémentaire relèvent bien du CT !

L'UNSA remettra donc l'ouvrage sur le métier, et proposera aux autres représentants du personnel de se saisir de ces deux thématiques.

L'UNSA se félicite de la proposition faite par Mme Lefranc en début de CT d'ouvrir le dossier du Télétravail ! Nous l'avons en effet porté lors du travail sur l'articulation des temps et proposé dans notre profession de foi.



SOUFFRANCE à Nantes Métropole  
COMMENT EN SORTIR



## Le Baromètre : ON VOUS ATTEND !

Envoyer un questionnaire sur les risques psychosociaux en pleine campagne électorale, c'était déjà risqué, mais oublier d'y mettre les modalités et date de retour, c'était franchement pas malin...

Il fallait donc s'y attendre : les retours ne sont pas à la hauteur de nos attentes, d'autant que nous n'avons pas eu le temps de les analyser.

Nous avons décidé de relancer l'enquête que vous trouverez sur notre site et de se donner jusqu'à fin mars pour lancer l'analyse.

Merci à ceux qui ont déjà répondu de ne pas recommencer MAIS de solliciter leurs collègues, Merci à ceux qui ont quelque chose à dire de nous renvoyer le questionnaire, par mail ou par courrier (interne ou postal).

Retrouvez le questionnaire ici : <http://www.unsa-nantesmetropole.org/actualite-3>

ou en le demandant au  
02 40 99 67 84 ou par mail à  
[unsa@nantesmetropole.fr](mailto:unsa@nantesmetropole.fr)

### LA QUESTION PHILO

" *Peut-on ne pas  
vouloir être libre ?* "

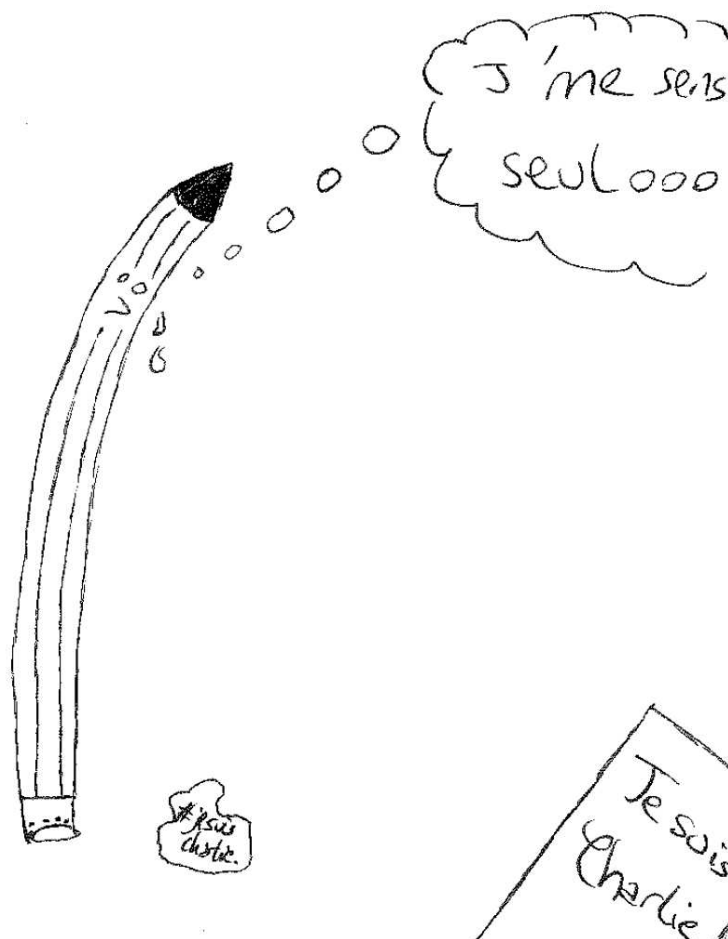


## Elections professionnelles, les résultats

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont voté UNSA lors des élections du 4 décembre dernier. Grâce à vous l'UNSA est le 2ème syndicat représentatif de Nantes Métropole en comité technique avec 26,17 % des voix : 225 voix de plus qu'en 2008 soit 11,01 points d'augmentation.

L'UNSA progresse également dans toutes les commissions administratives paritaires. L'UNSA est donc 1ère en CAP A et CAP B et passe de 4ème à 3ème en CAP C et c'est là qu'elle obtient l'augmentation la plus importante avec 82 voix supplémentaires.

La confiance que vous mettez dans vos représentants UNSA des différentes instances nous motive encore plus pour faire avancer vos idées.



Que l'on aime ou que l'on n'aime pas les productions de Charlie Hebdo, quelles que soient nos convictions personnelles et collectives, la liberté d'expression doit perdurer. On doit accepter et s'enrichir des pensées des autres : artistiques, littéraires, religieuses, syndicales,...

« Car il est bien plus beau de savoir quelque chose de tout que de savoir tout d'une chose. » [Pascal]

Nous soutenons en ce sens Charlie et sommes très affectés et révoltés des crimes de ce début d'année.